PREMIER MINISTRE, CHEF
DU GOUVERNEMENT
-=-=-=-=-
SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT
-=-=-=-=-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail- Démocratie- Paix

-:-:-:-:-

DECRET N° 82/150 du 10/2/1982
portant nomination de Monsieur LAPLACE Yves en qualité de Directeur de l'U.A.I.C.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979;
Vu la loi n° 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement à l'article 47 de la Constitution;
Vu le décret n° 82/49 du 18 Janvier 1982 fixant les attributions des Ministres;
Vu le décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
Vu le décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980, portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
Vu le Rectificatif n° 81/016 du 26 Janvier 1981 au décret n° 80/644 susvisé;
Le Conseil de Cabinet entendu;

D E C R E T E :

Article 1er.- Monsieur LAPLACE Yves est nommé Directeur de l'Unité d'Afforestation Industrielle du Congo.

Article 2.- Sont abrogées, les dispositions antérieures contraires au présent décret.

Article 3.- Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 10 Février 1982

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement,
Le Ministre des Eaux et Forêts,

Henri DJOMBO.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-